

CEVENNES RACE TRACK - HILLCLIMB

03 Décembre 2023

3^{ème} Edition

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE d'Alès organise le 03/12/2023 une compétition automobile régionale dénommée : CEVENNES RACE TRACK HILLCLIMB.

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **CC12/2023** en date du **22/09/2023**.

Cet évènement ne compte pour aucun championnat de sport automobile *et se déroule conformément au règlement standard des courses de côtes reprenant les prérogatives d'une épreuve de format régional au niveau des licences ou TP permettant l'accès à cette compétition. (Licence RCC ou TPMR) (à l'exception des voitures admises cf. art 4.1).*

Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Organisateur technique

Nom : ASA ALES

**Adresse : Traverse Lori TOSI – Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes
30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. PAOLI Jacques	Licence n°2692
Commissaires Sportifs	M. PASCAL SOUBIELLE Jean François	Licence n°2806
	M. DESSENS Alain	Licence n°19459
	M. COULET Olivier (Stag)	Licence n°19312
	M. HABOUZIT Marc	Licence n°7145
Directeur de Course	Mme HABOUZIT Christelle	Licence n°128356
	Mme CUCHEVAL Aurélie (Stag)	Licence n°340281
	Mme DUMAS Laura (Stag)	Licence n°184188
	M. RAYER Patrick (Resp. Parc)	Licence n°40676
Commissaire Technique responsable	M. NATEWAJKO Christophe	Licence n°43054
	M. JOURNAUX Yvon	Licence n°19327

	M. FOURTET David	Licence n°18310
	M. MANGEMATIN Christian	Licence n° 6507
	M. BOUSQUET Sébastien	Licence n°243494
	Mme CHABAUD Claudine	Licence 156447
	M. MOLINES Michel	Licence n°9502
Médecin responsable	M. ROMIEU M.	Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	M. ROSSEL Frédéric	Licence n°3954
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme CARBOU Véronique	Licence n°119788
	M. GISPER José	Licence n°3184
	Mme VIDAL Magali	Licence n°179595
Chargé de presse		
Chargé des Commissaires de route	Mme CHANTAGREL Nathalie	Licence n°9549
Chronométrateurs		
	M. ALLE Jean Louis	Licence n°2267
Observateur	M.....	Licence n° _____

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 23 novembre 2023 par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou le 26 novembre 2023 à minuit par mail.

Publication de la liste des engagés le 29 novembre à 20H00.

Vérifications administratives le 01 décembre de 16H00 à 19H00 (prioritairement aux pilotes engagés le samedi ou le week-end) ; le 02 décembre de 16H00 à 19H00 et le 3 décembre de 7H30 à 08H15.

Vérifications techniques le 01 décembre 16H15 à 19H15 ; le 02 décembre de 16h00 à 19h00 et le 3 décembre de 07H30 à 08H15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 03 décembre à 08h45.

Briefing des commissaires le 3 décembre à 8H15.

Essais chronométrés le 03 décembre à 8H30.

Briefing des pilotes le 03 décembre à 8H15.

Reconnaissance

- Les reconnaissances du tracé seront limitées à 3 passages avec une voiture de série à allure modéré avec au maximum 2 personnes à son bord, le dimanche 3 décembre de 7H00 à 8H15.

Essais

- 1^{ère} montée le 03 décembre à partir de 8H30
- 2^{ème} montée à la suite de la première.

Course

- 1^{ère} montée le 3 décembre se fera en tout ou partie après la seconde montée d'essai
- 2^{ème} montée à partir de 13H30
- 3^{ème} montée après la seconde

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 01 décembre à 18H00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 01 décembre de 16H00 à 19H00 (prioritairement aux pilotes engagés le samedi ou le week-end) ; le 02 décembre de 16H00 à 19H00 et le 3 décembre de 7H30 à 8H15.

Vérifications techniques le 01 décembre 16H15 à 19H15 ; le 02 décembre de 16h15 à 19h15 et le 3 décembre de 7H45 à 8H30 dans les bâtiments du Pôle Mécanique Alès Cévennes - 30 520 ST MARTIN DE VALGALGUES.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Caterham Compétition - Pôle Mécanique d'Alès

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence (ou une demande de titre de participation accompagné d'un certificat médical à télécharger sur le site de l'asa <https://www.asa-ales.fr>) et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Une démonstration dans le cadre d'une opération caritative se déroulera entre les essais et la course.

L'accès au paddock à des structures de plus de 80 m2 et tout événement s'y attachant sera soumis à autorisation de l'organisation.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA ALES - Traverse Lori TOSI

Pôle Mécanique Alès Cévennes – Vallon de Fontanes – 30 520 St Martin de Valgalgues.

Jusqu'au le 23 novembre 2023 par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou le 26 novembre 2023 à minuit par mail.

Les droits d'engagement sont fixés à 330 €, réduits à 165 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 155 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Cumul des épreuves de samedi et dimanche : 650 € réduits à 325 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 300 € pour les licenciés de l'ASA d'Alès.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard des courses de côtes. Tout autre véhicule pourra être autorisé en démonstration, à la discrétion de l'organisateur.

Le nombre des engagés est limité à 120. Les doubles montes sont autorisées.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités seront définies dans le plan de pose.

En cas de non-respect de leurs applications, les droits d'engagement seront revus au montant non réduit.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte intitulée Cévennes Race Track Hillclimb a son parcours sur la piste vitesse du Pôle Mécaniques Alès Cévennes.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la piste vitesse du circuit

Longueur du parcours : 2 115 mètres

Arrivée : sur la piste vitesse du circuit

Modalités de retour au départ : le concurrent rejoindra son paddock à la sortie de sa manche

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents se rendront directement de leur parc d'assistance au départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur les parkings du Pôle Mécanique selon un plan qui sera communiqué par l'organisateur.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15H00, le vendredi 01 décembre.

La présence d'une Bâche de sol et d'un extincteur sur l'emplacement du véhicule sont obligatoires.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le paddock des concurrents.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d'affichage est situé à gauche de la tour de contrôle du Pôle Mécanique.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra :

Au PC Course - Tour de contrôle du Pôle Mécanique - du 01 décembre 16H00 au 03 décembre 20H00

Téléphone permanence n° 06 86 67 69 04

Centre de secours le plus proche : CH Alès Cévennes Téléphone n° 04 66 78 33 33

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à 8H15 le 3 décembre au pied de la tour de contrôle du Pôle Mécanique.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Le déroulement de la course est le suivant :

2 Séances d'essais chronométrées dont 1 obligatoire ;

3 Montées de course

L'ordre et les horaires de départ de chaque groupe sont les suivants : ordre décroissant des numéros
Chaque voiture n'aura qu'une personne à bord.

Les doubles monte démarreront chacune des séances d'essai et montées de course.

La procédure de départ sera matérialisée par des feux tricolores

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

Tout autre moyen de chauffe des pneumatiques est autorisé

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le cumul des deux meilleurs temps en course. Les classements suivants seront établis : Général, classes.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix suivants seront distribués : coupes

La remise des prix aura lieu sur le Pôle Mécanique pendant la durée du Parc Fermé. Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdront leurs droits.

La remise des prix se déroulera 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 8

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 1 extincteur 9kg poudre

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** 16

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS. Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui